

FINALES DEPARTEMENTALES PAR CLASSEMENT 2023-24

Article 1 : Conditions de participation :

Article 1-1 : Seuls les poussins ne peuvent pas participer.

Article 1-2 : Ouverts à tous sans limitation de nombre.

Article 1-3 : Gratuit pour ceux qui participent au Critérium fédéral.

Article 2 : Déroulement :

Article 2-1 : L'épreuve se déroule en trois échelons : l'échelon départemental, régional et national.

Article 2-1-1 : L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional.

Article 2-1-2 : La ligue détermine le nombre de qualifiés par département pour chaque tableau.

Article 2-2 : A tous les échelons et dans tous les tableaux, les parties se disputent au meilleur des cinq manches.

Article 3 : Organisation : Déroulement sur 2 jours.

Article 3-1 : Les tableaux :

| DAMES | |
|-------------|---------------------|
| Tableau F5 | Classées 5 |
| Tableau F7 | Classées 6 & 7 |
| Tableau F9 | Classées 8 & 9 |
| Tableau F12 | Classées 10,11 & 12 |

| MESSIEURS | |
|-------------|----------------------|
| Tableau H8 | Classés 5, 6 & 7 & 8 |
| Tableau H10 | Classés 9 & 10 |
| Tableau H12 | Classés 11 & 12 |
| Tableau H15 | Classés 13, 14 & 15 |

Samedi : Tableaux : H15, H12, F12, F9

Dimanche : Tableaux : H10, H8, F7, F5

Article 3-2 : Dans chaque tableau, les joueurs sont répartis en poules de trois (ou quatre joueurs). A l'issue des poules, les 3 premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tableau final, le dernier d'une poule de 4 est éliminé. La suite du tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale. Dans certains tableaux, des places peuvent être jouées (1 à 8 ou 1 à 16) si l'horaire et l'organisation le permet.

Article 3-3 Si les places ne sont pas disputées, le classement sera fonction de la place obtenue dans le tableau en fonction du 1^{er}.

Article 4 : Sanctions :

- Tout qualifié ayant confirmé sa participation à l'épreuve se verra infliger une sanction si :
- Forfait à partir du mercredi soir précédent l'épreuve : amende de 25€.
- Forfait non excusé le jour de l'épreuve : amende de 25€ plus perte de sa première partie.

Un certificat présenté ou raison exceptionnelle annuleront ces sanctions.

Article 5 : Engagement : Sous SPID - Espace Mon club - Sportifs- Engagements